

Comment renforcer l'engagement citoyen par les réseaux sociaux ? Le CESE ouvre une plateforme participative

Date

Publié le 19/10/2016

Description

Les réseaux sociaux structurent de plus en plus notre vie, le lien social et amical, la vie économique et les relations professionnelles. Puissants diffuseurs d'émotions collectives, de mobilisation et de mouvements de solidarité, les réseaux sociaux sont des outils de communication directs et souvent spontanés ou impulsifs. Comment faire pour que les réseaux sociaux suscitent et favorisent encore mieux les engagements citoyens, renforcent les solidarités, permettent de faire société, contribuent à lutter contre les discriminations et la haine, promeuvent la citoyenneté ? Dans le cadre de la préparation du projet d'avis Réseaux sociaux : comment renforcer l'engagement, rapporté par Agnès Popelin (groupe environnement et nature) et Gérard Aschieri (groupe des personnalités qualifiées) au nom de la section de l'Education, de la culture et de la communication présidée par Xavier Nau (groupe CFDT), le Conseil économique social et environnemental (CESE) ouvre une plateforme participative pour recueillir les contributions des internautes. A titre individuel ou au nom d'une organisation, les contributeur.trice.s ont jusqu'au 10 novembre 2016 pour partager leurs propositions via le site engagement-rs.lecese.fr. La plateforme offre également l'opportunité à chacun.e de réagir et voter sur les propositions des autres contributeur.trice.s. Toutes les propositions resteront accessibles après le 10 novembre. Les rapporteur.e.s examineront toutes les contributions. Certaines pourront être reprises entièrement ou partiellement dans le projet d'avis. « Les réseaux sociaux sont devenus aujourd'hui un moyen d'expression, de co-élaboration et d'information incontournables. Il nous a semblé évident que le CESE, émanation de la société civile organisée puisse consulter les internautes sur cette question de l'engagement via les réseaux sociaux, surtout en exploitant les potentialités d'expression permises par internet et ces derniers » soulignent les rapporteurs, Mme Agnès Popelin et M Gérard Aschieri.

Fichier joint

[Télécharger](#)

© - copyright CESE - Avril 2024